

LES FEMMES FRANÇAISES FACE AU CHÔMAGE : UNE INÉGALITÉ EN DÉCLIN

Bruno Coquet *

Économiste

L'inégalité des femmes et des hommes face au chômage est souvent dénoncée dans la littérature économique. Les pays industrialisés présentent à cet égard des situations variées, mais l'inégalité au dépens des femmes est caractéristique des économies sud-européennes. En France, l'inégalité des sexes face au chômage est souvent invoquée pour symboliser les difficultés que rencontrent les femmes sur le marché du travail, en particulier pour trouver un emploi lorsqu'elles décident d'être actives.

Nous utilisons plusieurs indicateurs pour mesurer l'écart entre femmes et hommes face au chômage, au cours des quarante dernières années. L'inégalité apparaît plus nuancée que ne le véhiculent les discours stéréotypés : 1) elle s'est effectivement amplifiée jusqu'au milieu des années 1980 ; 2) de nombreux indicateurs relativisent son ampleur actuelle ; 3) depuis le début des années 1990, l'inégalité se réduit rapidement. Décomposée par groupes d'âge, l'inégalité suit des tendances similaires : elle baisse rapidement depuis une quinzaine d'années ; jusqu'au début des années 1990, les jeunes femmes étaient les plus affectées par le chômage, mais en quinze ans leur situation s'est pratiquement rééquilibrée ; aujourd'hui, l'essentiel de l'inégalité se concentre sur les âges intermédiaires (25-49 ans), pour lesquels le comblement de l'écart est réel, mais moins rapide. Enfin, nous analysons l'inégalité en décomposant, d'une part les caractéristiques de demandeurs d'emplois (par sexe, type de contrat recherché, temps partiel ou complet, etc.), d'autre part les caractéristiques des emplois créés. Si on met de côté la rémunération et la qualité des emplois trouvés, les structures d'offre et de demande apparaissent très similaires. Ce résultat est cohérent avec la convergence des taux d'emploi et de chômage des deux sexes, contribuant également à relativiser l'inégalité face au chômage.

* Je remercie Stéphane Jugnot, Frédéric Lerais et Dominique Méda pour leurs commentaires sur une version préliminaire de ce travail. Les fautes ou imprécisions qui demeureront dans cet article me sont entièrement imputables.

Parmi les inégalités entre femmes et hommes, celle qu'ils rencontrent face au chômage est souvent soulignée. Fin 2003, le taux de chômage des femmes était de 10,9 %, mais n'atteignait que 8,9 % pour les hommes. Ainsi, lorsqu'une femme souhaite travailler, ce qui arrive moins souvent que pour un homme, ses chances de trouver un emploi sont 20 % moindres.

Cette différence persiste depuis plus de 40 ans. Pourtant, la recherche d'emploi des femmes est moins restrictive que celle des hommes, que l'on considère le type de contrat recherché, le temps de travail souhaité, l'exigence salariale, etc. Du point de vue des entreprises, l'offre de travail féminine est aussi plus « attendue » : depuis longtemps les secteurs créateurs d'emplois sont ceux dont le taux de féminisation est le plus élevé, les types d'emplois recherchés par les femmes connaissent un dynamisme croissant (temps partiel, contrats à durée déterminée, etc.) et enfin les entreprises sont *a priori* plus promptes à engager ces salariées, perçues comme plus flexibles.

Ce tableau, où se conjuguent une forte inégalité et un contexte favorable à sa résorption, semble très paradoxal. Pourtant, ce que recouvre cette inégalité est rarement précisé ; c'est l'objectif de ce travail que de faire le point sur cette question. Nous rappelons qu'en France l'inégalité face au chômage est différente de celle observée dans d'autres pays industrialisés, en essayant de mieux la cerner, au travers de différents indicateurs, puis d'un examen des évolutions enregistrées au sein des différentes tranches d'âge. Sont décrites ensuite les demandes d'emploi par catégories, selon qu'elles proviennent d'hommes ou de femmes. Enfin, ces constats sont rapprochés des flux d'entrées en emploi, afin de voir si les femmes pourraient être désavantagées à l'embauche, ce qui les obligerait à rester au chômage. Les déterminants de l'activité, ou la qualité des emplois obtenus, ne sont que ponctuellement introduits, à titre illustratif. En effet, cet article a un objectif essentiellement descriptif, sur la seule question de l'inégalité face au chômage ; nous replaçons donc celle-ci dans son contexte, mais sans chercher à en déterminer les causes.

Ainsi dépeinte dans des contours précis, l'inégalité apparaît bien réelle. Elle prend cependant des formes variées, beaucoup plus nuancées que l'image abrupte souvent véhiculée à ce sujet. En effet, elle ne concerne pas toutes les catégories de chômeurs et n'affecte pas toutes les tranches d'âge de la même manière. Mais surtout, l'expansion de cette inégalité

des sexes face au chômage a cessé dans le cours des années 1980, et depuis lors son déclin est rapide. De plus, la structure des emplois créés semble plutôt favoriser l'emploi des femmes, qui depuis dix ans sont nettement majoritaires dans les embauches.

I. Une spécificité française ?

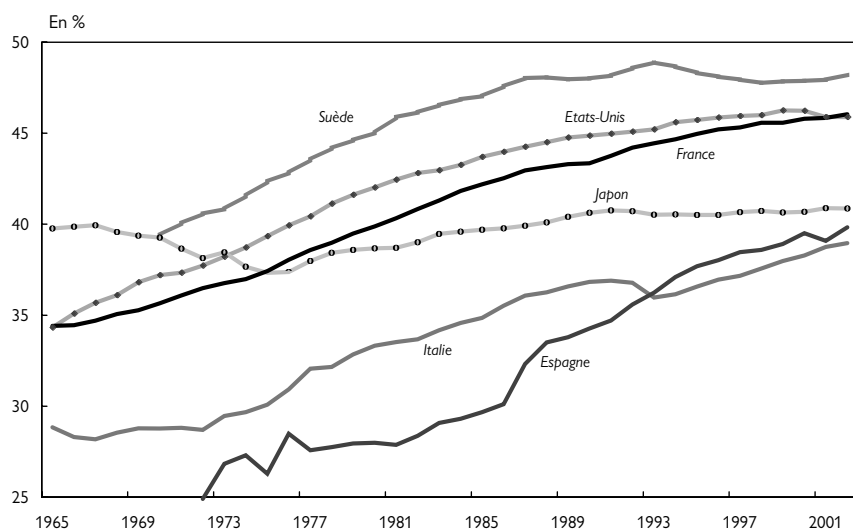
Le développement du chômage a accompagné les crises macroéconomiques qui ont affecté les pays industrialisés au cours des 40 dernières années. S'il est évident que cette dynamique macroéconomique n'est pas sexiste par nature, elle interfère néanmoins avec des facteurs structurels, qui ont des conséquences différenciées sur les hommes et les femmes.

Parmi ces facteurs, la transformation du rôle économique des femmes tient un rôle central, en particulier au travers de l'accroissement de leur participation à la population active (graphique 1). On peut également relever la transformation de la structure productive — partout l'emploi agricole et industriel s'est contracté au profit des activités de services (graphique 2) —, l'augmentation du niveau d'éducation, la modification des qualifications, etc. [OCDE, 2002].

Examinons deux de ces tendances, qui sont régulièrement mobilisées pour expliquer la forte montée du chômage féminin, voire celle du chômage en général. Il s'agit, d'une part, de la place des femmes dans la population active, parce qu'elle retrace l'évolution de leur taux d'activité; d'autre part, de la proportion de l'emploi industriel dans l'emploi total, dans la mesure où la résistance des secteurs traditionnels à se féminiser est souvent pourfendue (c'est en particulier le cas pour de nombreux secteurs industriels). Ces deux indicateurs sont mis en perspective sur 35 ans, pour quelques pays industrialisés¹ (graphiques 1 et 2).

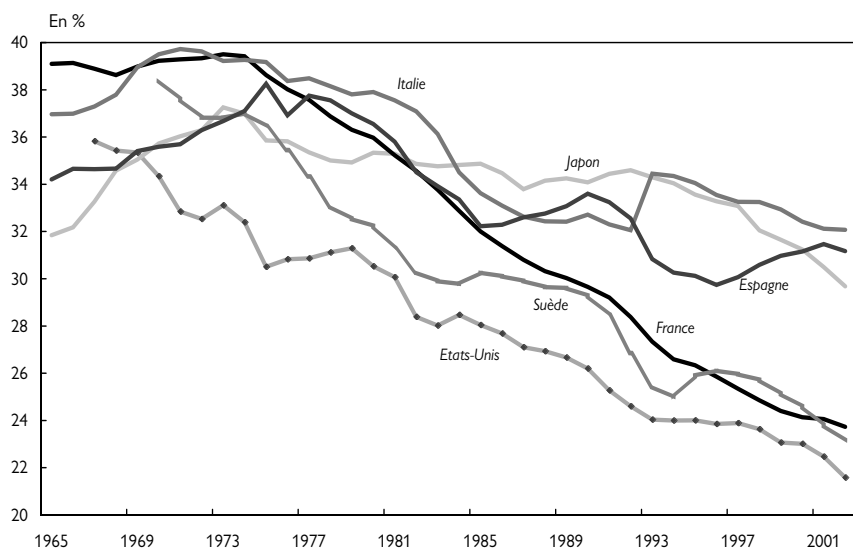
1. Ces pays sont choisis car ils ont pour point commun d'être tous des pays industrialisés, tout en étant représentatifs de situations culturelles, structurelles, conjoncturelles variées. De plus, les *Statistiques de population active* de l'OCDE fournissent pour ces pays des séries longues sur des concepts identiques entre pays et homogènes dans le temps, ce qui permet une comparaison fiable.

1. Part des femmes dans la population active



Lecture : population active féminine en % de la population active totale.
Sources : OCDE, *Statistiques de la population active 2003-T4*; Calculs de l'auteur.

2. Part de l'emploi industriel dans l'emploi total



Lecture : emploi industriel en % de l'emploi total.
Sources : OCDE, *Statistiques de la population active 2003-T4*; Calculs de l'auteur.

Le caractère commun des tendances que vivent ces pays est patent. C'est le cas pour la place des femmes dans le monde du travail, qui partout s'accroît, et ce d'autant plus qu'elle était faible²; l'ordre de grandeur de cet accroissement est de 10 points en près de 40 ans, sauf pour le Japon, où la proportion de femmes actives était la plus élevée des pays ici représentés dès les années 1960, et n'a que légèrement augmenté en fin de période. Le caractère commun de cette tendance est également frappant pour la part de l'emploi industriel dans l'emploi total, qui baisse de 10 à 15 points sur la période, le Japon étant ici aussi légèrement différent de ses partenaires.

Naturellement, compte tenu de la diversité des pays, des différences structurelles et temporelles existent; elles apparaissent cependant de second ordre en regard des traits communs. Ainsi, la proportion de femmes parmi les actifs varie dans une fourchette de 5 à 15 points selon les pays, et la part de l'emploi industriel est en fin de période près de 50 % plus élevée en Italie qu'aux États-Unis. La Suède se distingue par une forte proportion de femmes parmi les actifs, qui se stabilise plus tôt qu'ailleurs. On peut aussi noter le cas du Japon, plus stable que ses partenaires, tant pour ce qui concerne la proportion de femmes actives que le moindre déclin de l'emploi industriel. À l'opposé, l'Espagne, qui a connu une convergence rapide, enregistre sur une période très réduite une forte croissance de l'activité des femmes, tandis que l'évolution plus sporadique de la part des emplois industriels semble fortement affectée par la conjoncture. La France, que l'on sait pourtant si différente des États-Unis, apparaît ici très semblable, tant du point de vue du niveau que de l'évolution des deux indicateurs retenus³.

Ces différences reflètent la variété des pays choisis, et il est facile d'imaginer qu'elles ne sont pas sans conséquence sur d'éventuelles particularités du chômage. On sait d'ailleurs que celui-ci s'est développé de manière très différenciée au cours du temps dans ces pays (graphique 3) : aux États-Unis, le taux de chômage a été multiplié par deux avant de revenir vers son niveau moyen d'avant-crise, tandis qu'en France ou en Espagne il est aujourd'hui quatre fois plus important qu'alors. Ceci est en général principalement associé aux évolutions macroéconomiques, conjoncturelles et structurelles spécifiques de ces pays.

2. Pour une comparaison parfaitement rigoureuse en longue période, il faudrait rectifier l'activité féminine de la sous-déclaration de l'activité des femmes dans le secteur agricole (et donc prendre en compte la part de ce secteur dans l'économie).

3. Aux États-Unis, l'accroissement de la proportion de femmes dans la population active se fait conjointement à la stabilité de l'activité masculine. En France, au contraire, le taux d'activité masculin décline fortement, parallèlement à la hausse de celui des femmes (pour la France, cf. graphiques 9 et 10).

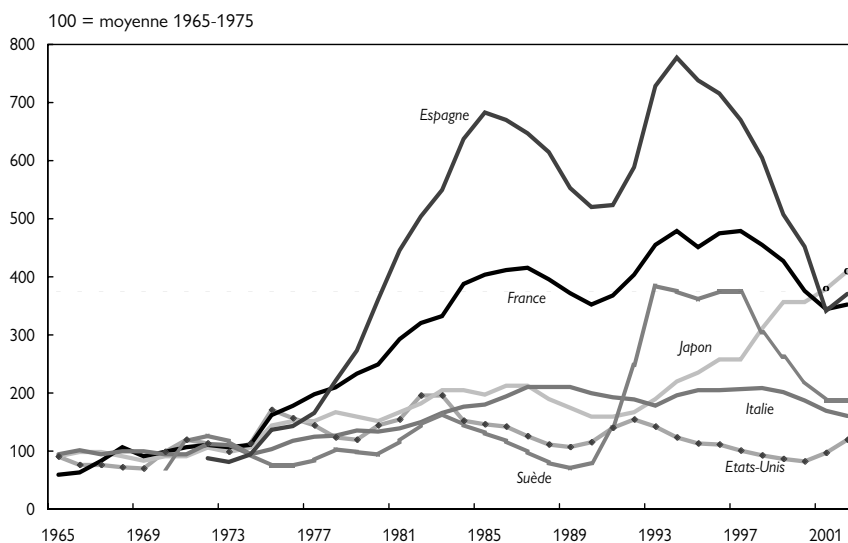
Au total, ces phénomènes conditionnent fondamentalement un environnement homogène du point de vue des structures productives, dans lequel on pourrait s'attendre à ce que la situation des femmes dans le monde du travail soit semblable ou convergente, en particulier face au chômage.

Or, la réalité est inverse : outre que les niveaux de chômage sont très variés, les taux de chômage des deux sexes sont extrêmement contrastés entre les différents pays, ainsi que la chronologie de leurs évolutions (graphique 3). L'écart⁴ de taux de chômage entre femmes et hommes peut aller de -3 à 12 points selon les pays ! Le Japon et les États-Unis, chacun dans un contexte très particulier, n'ont jamais engendré une différence de taux de chômage des deux sexes aussi marquée que dans les autres pays : au Japon, la différence a d'ailleurs toujours été minime. En Suède, l'inégalité face au chômage est devenue défavorable aux hommes depuis la fin des années 1980. Si quelques points communs peuvent être décelés dans l'évolution du chômage, ils sont rares et ne compensent pas la prépondérance des divergences : ainsi, en France comme en Italie, l'écart de taux de chômage double dans la première moitié de la période observée, avant de refluer, mais l'inégalité italienne est deux fois plus forte depuis l'origine (graphique 4).

Cette rapide comparaison internationale illustre selon deux critères, l'activité féminine et la part des secteurs considérés comme forts pourvoyeurs d'emplois féminins, que les transformations sont de sens et d'ampleur semblables dans tous les pays de cet échantillon. Sur ce plan, la France connaît donc un environnement comparable à celui des autres pays industrialisés. En revanche, chacun des pays présente une situation singulière quant à la dynamique du chômage des deux sexes. Le développement du chômage, et surtout l'inégalité que les femmes et les hommes peuvent rencontrer face à lui, n'apparaît donc pas comme le produit fatal de l'accroissement du nombre et de la proportion de femmes actives (cf. graphiques 19 et 20), ni du développement des activités de services (miroir du déclin de l'emploi industriel).

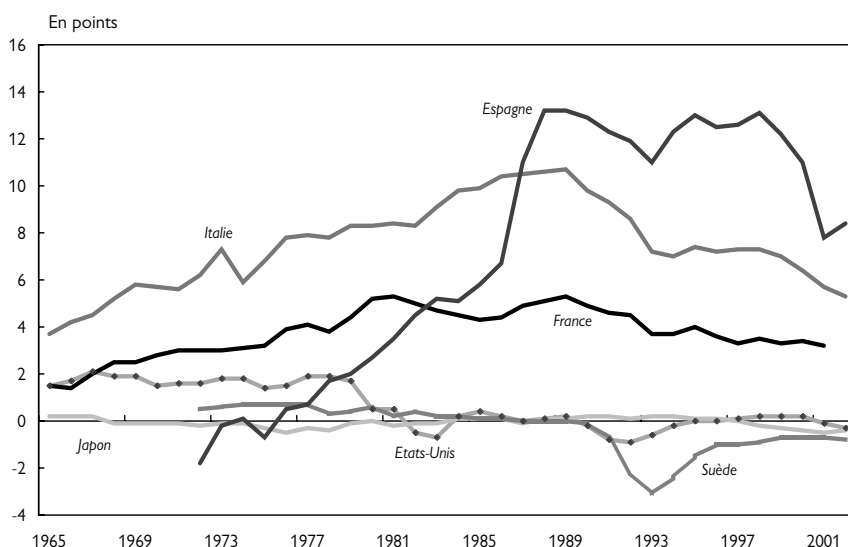
4. Lorsque cela n'est pas précisé l'écart est toujours celui obtenu en faisant une différence dans le sens (Femmes-Hommes), ou le ratio (Femmes/Hommes).

3. Développement du chômage dans les pays de l'OCDE



Lecture : Taux de chômage, indice base 100 = taux moyen de la période 1965-1975. En Espagne le taux de chômage a été multiplié par 7 entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980.
Sources : OCDE, *Statistiques de la population active 2003-T4*; Calculs de l'auteur.

4. Écarts de taux de chômage entre femmes et hommes



Lecture : Taux de chômage des femmes – taux de chômage des hommes en points. En France, en 2001 le taux de chômage des femmes est environ 3 points plus élevé que celui des hommes.
Sources : OCDE, *Statistiques de la population active 2003-T4*; Calculs de l'auteur.

2. L'inégalité française en perspective : nuances et déclin

L'écart de taux de chômage entre femmes et hommes, mesure usuelle de l'exposition au chômage relativement au taux d'activité, révèle de manière synthétique une inégalité patente. Mais cet indicateur est insuffisant à bien décrire le phénomène qui nous intéresse : il occulte, entre autres, l'incidence de la montée généralisée du chômage sur toute la période, et ne mesure pas l'écart relativement au niveau absolu de chômeurs de chacun des deux sexes. De plus, il est souvent utilisé de manière statique, ce qui ne donne qu'une information très parcellaire.

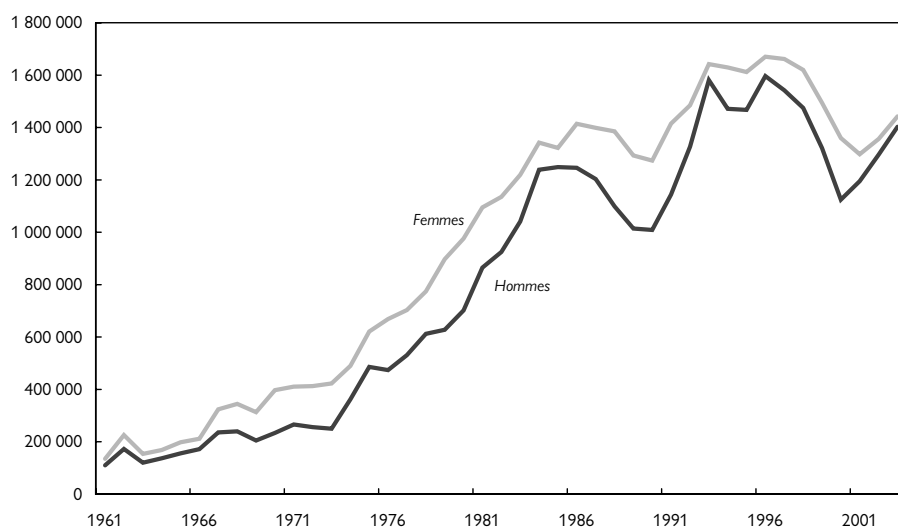
Ces insuffisances rendent nécessaire l'utilisation d'indicateurs complémentaires. Pour cette étude, qui concerne spécifiquement la France, nous en avons retenu quatre, qui fournissent chacun une perspective particulière sur l'inégalité.

— *Le niveau du chômage* (graphique 5) — Son évolution est très similaire pour les hommes et les femmes au cours des 40 dernières années : l'ampleur, mais aussi la chronologie de son développement sont très proches. Cet indicateur distingue deux époques : la première, de 1960 au milieu des années 1980, au cours de laquelle le chômage est multiplié par six, de manière quasi uniforme pour les deux sexes. La seconde couvre les 20 dernières années, durant lesquelles la tendance s'infléchit mais persiste. La chronique demeure toujours parallèle entre les deux sexes, et semble acquérir une plus grande sensibilité au contexte conjoncturel à partir des années 1990. Une certaine égalité prévaut donc, puisque les différences entre femmes et hommes sont « écrasées » par les mouvements d'ensemble. Seule la période 1988-1990 connaît un accroissement notable de l'écart.

— *Le taux de chômage* (graphique 6) — Cet instrument précise l'analyse en niveau absolu : la prise en compte du nombre d'actifs illustre que les femmes, moins nombreuses que les hommes à se porter sur le marché du travail, ont — à comportement similaire — nettement plus de risques d'être au chômage. C'est avec cet indicateur que la différence entre femmes et hommes apparaît la plus persistante, le taux de chômage des femmes étant nettement et durablement plus élevé que celui des hommes. On remarque aussi que les fluctuations du taux de chômage sont moins prononcées pour les femmes que pour les hommes.

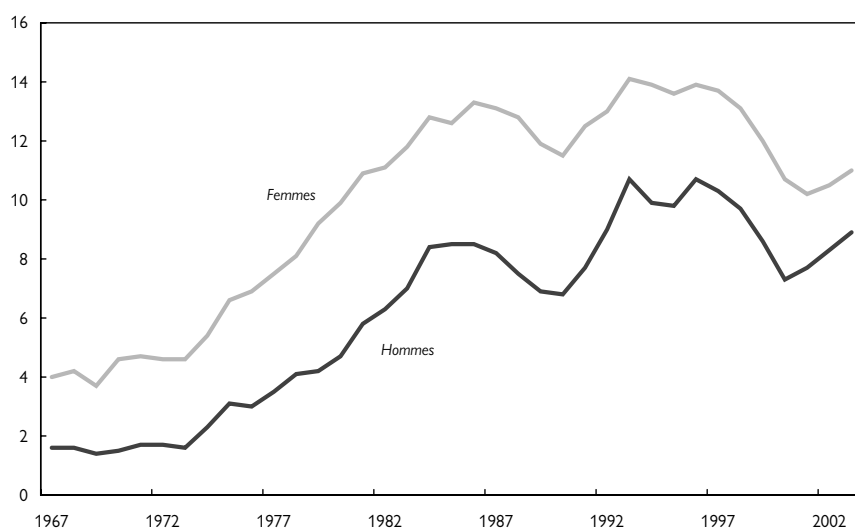
Ces deux indicateurs fournissent des visions très différentes de l'inégalité que rencontrent femmes et hommes face au chômage. Cependant, ils suivent tous deux une chronologie très homogène.

5. Niveau du chômage BIT par sexe



Lecture : Nombre de demandeurs d'emploi au sens du BIT. Moyenne annuelle.
Sources : ANPE, DARES, INSEE.

6. Taux de chômage BIT par sexe



Lecture : Taux de chômage BIT. En fin d'année.
Sources : ANPE, DARES, INSEE.

— *L'écart des taux de chômage* (graphique 7) — Cet indicateur permet de s'affranchir de l'évolution d'ensemble du chômage. C'est alors une toute autre chronologie de l'inégalité qui se distingue : depuis 1970, ce ne sont plus deux, mais trois périodes qui apparaissent. Initialement de 2,5 points à la fin des années 1960, l'écart croît rapidement pour culminer au-delà de 5 points au début des années 1980. Cette décennie marque sa stabilisation à un niveau élevé, même si une nouvelle apogée est atteinte en 1988. Enfin, l'écart reflue à un rythme plus ou moins accéléré selon l'environnement conjoncturel, se contractant de plus de 3 points entre son pic de 1988 et 2003.

L'inégalité est donc élevée et persistante. Mais elle évolue dans le temps : d'abord au détriment des femmes, puis en leur faveur, jusqu'à être aujourd'hui ramenée à sa valeur la plus faible depuis 35 ans. Plus précis que le taux de chômage, cet indicateur exacerbe la différence entre femmes et hommes, mais nuance fortement l'impression de persistance de cette inégalité.

— *Des indicateurs proportionnels* (graphique 8) — Ils permettent de rectifier simplement le biais introduit par le changement d'échelle que le chômage subit au cours des 40 dernières années (multiplication par un facteur 6, graphiques 5 et 6). On calcule donc ici des ratios, rapports femmes/hommes des taux et des niveaux de chômage.

Dès lors, les tendances n'apparaissent plus parallèles : au contraire, ce calcul met en évidence une convergence tendancielle de la situation des deux sexes face au chômage. Plus que le niveau de l'inégalité, il rend prédominante sa résorption. En ce sens, cet indicateur complète bien l'écart des taux de chômage, mais fournit une datation beaucoup plus ancienne du recul de cette inégalité.

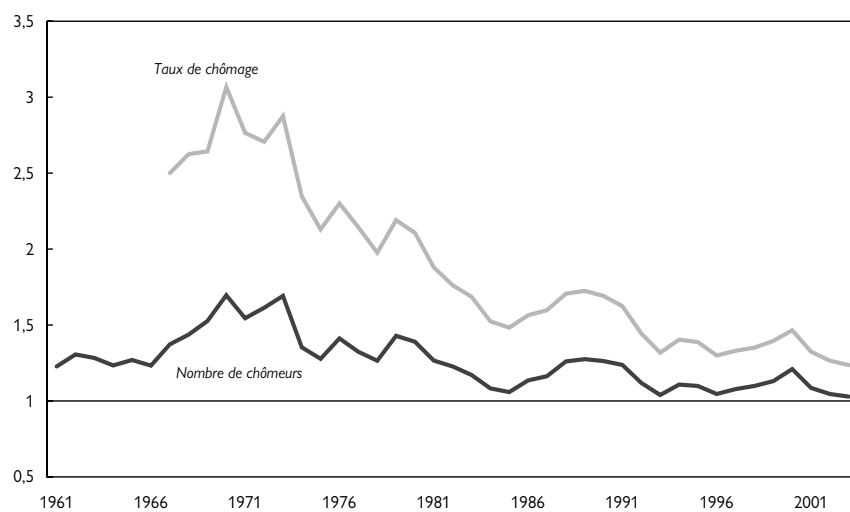
Ces différents indicateurs permettent de mieux cerner l'inégalité entre femmes et hommes face au chômage. Mais ils ont pour conséquence essentielle d'en nuancer le diagnostic. D'abord il apparaît que l'indicateur habituellement utilisé — la différence de taux de chômage — exacerbe l'inégalité perçue. Ensuite, si l'on fait abstraction des évolutions considérables de taux d'activité, que le nombre des femmes et d'hommes concernés est relativement proche (*cf. infra*). Enfin, mise en perspective, l'inégalité montre une tendance très nette à se résorber, au moins aussi rapidement qu'elle s'était développée.

7. Écart de taux de chômage BIT entre femmes et hommes



Lecture : Taux de chômage BIT des femmes – taux de chômage BIT des hommes en points. En fin d'année.
Sources : ANPE, DARES, INSEE. Calculs de l'auteur.

8. Rapport femmes/hommes du niveau et du taux de chômage



Lecture : Rapports du niveau (du taux) de chômage BIT des femmes/au niveau (au taux) de chômage BIT des hommes en %. En 1970 le taux de chômage des femmes est 3 fois plus élevé que celui des hommes, et le nombre de femmes au chômage est 1,5 fois supérieur (50 % de plus) au nombre d'hommes au chômage.
Sources : ANPE, DARES, INSEE. Calculs de l'auteur.

3. Le chômage est une affaire d'âge ; les inégalités aussi ?

Par tranche d'âge, la « hiérarchie » des taux de chômage est pratiquement inchangée depuis 40 ans : les jeunes ont un taux de chômage nettement plus élevé que les autres générations⁵. Au sein de chaque tranche d'âge, les femmes ont toujours un taux de chômage supérieur à celui des hommes (graphiques 11 et 12).

Mais la décomposition par âge nuance l'inégalité et, plus que tous les autres points de vue, elle montre que sa dynamique est primordiale. En particulier, la résorption à la fois importante et très rapide des inégalités les plus fortes est clairement mise en évidence, notamment pour les jeunes⁶. On observe aussi que, compte tenu d'une situation initiale nettement favorable dans les années 1960, la dégradation que subissent les hommes est significativement plus forte que celle des femmes. La baisse des taux d'activité masculins, qui touche toutes les tranches d'âge, renforce cet aspect d'une surexposition masculine au chômage (graphiques 9 et 10).

3.1. Les jeunes : des évolutions majeures

Les changements les plus évidents concernent les jeunes. L'inégalité des jeunes hommes et des jeunes femmes face au chômage s'est considérablement réduite depuis le milieu des années 1990.

Ce rétablissement est le produit conjoint de l'amélioration de la situation des femmes et de la détérioration de celle des hommes. Le taux de chômage des jeunes a été multiplié par 4,4 entre 1967 et 1984, et reste élevé, au-delà de 20 % en 2003 (graphique 11). Initialement, le

5. Sauf mention contraire (par exemple pour les dispositifs ciblés de politiques de l'emploi) les tranches d'âge sont les suivantes : 15-24 ans pour les jeunes, 25-49 ans pour les personnes d'âge intermédiaire, au-delà de 50 ans pour les plus âgés. Dans cette dernière catégorie, nous utilisons plusieurs décompositions, car l'âge légal de la retraite a été modifié au cours du temps, ce qui a eu des conséquences sur certaines variables, notamment le taux d'activité des plus de 60 ans, qu'il faut cependant pouvoir comparer dans le temps. En particulier, les comparaisons internationales qui sont présentées dans ce travail sont effectuées sur la tranche d'âge 50-64 ans, ce qui biaise la position de la France en minorant les taux d'activité par rapport à la plupart ses partenaires.

6. Les jeunes représentaient près de la moitié des chômeurs au début des années 1980, (avec un maximum de 46,6 % en 1979) ; ils ne pèsent plus aujourd'hui que pour environ un quart du total (24,7 % en 2003). Ce poids a évidemment une influence sur le jugement que l'on porte sur « l'importance » de l'inégalité : une forte inégalité concernant peu de gens, ou une faible inégalité pour beaucoup. Mais ce type de discussion complique inutilement l'analyse : en effet, le croisement des indicateurs en écart de taux de chômage et en écart de niveau absolu du nombre de chômeurs de chaque sexe suffit à prendre en compte ces effets relatifs.

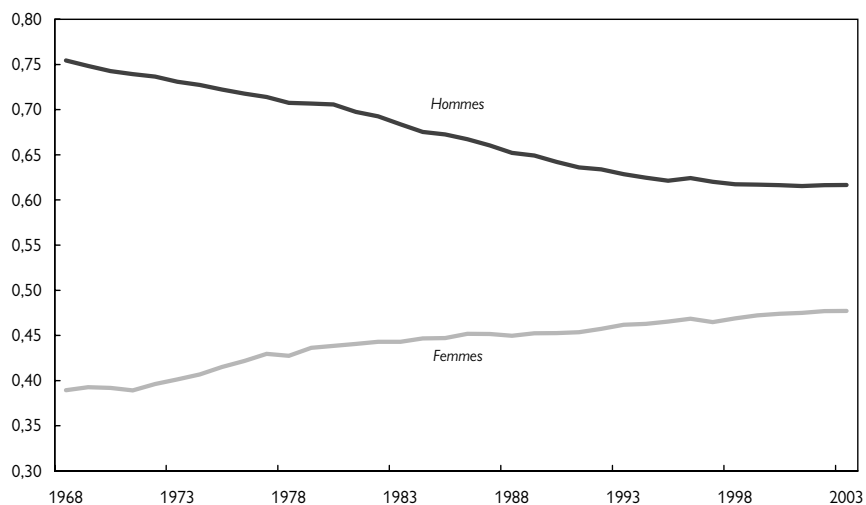
taux de chômage des femmes de cette tranche d'âge était environ double de celui des hommes, engendrant un écart de 4 points de leur taux de chômage; cet écart s'est ensuite considérablement accru jusqu'à près de 12 points en 1980. Cette inégalité suit une pente croissante et parallèle à celle du chômage de cette tranche d'âge jusqu'au milieu des années 1990, tout en enregistrant des variations de grande amplitude (graphique 12). L'écart de chômage hommes/femmes, qui culminait encore à plus de 10 points en 1993, s'est par la suite très rapidement contracté jusqu'à son niveau actuel, et ce indépendamment de la conjoncture économique.

L'allongement de la durée des études, pour les hommes comme pour les femmes, les difficultés d'insertion — en particulier des jeunes non-qualifiés — ainsi que les dispositifs de politique de l'emploi ciblés sur les jeunes, impriment une chronique particulière aux effectifs de cette tranche d'âge concernés par le chômage (graphique 13). Le nombre de jeunes chômeurs est divisé par deux entre 1985 — son point culminant — et aujourd'hui. Cette tendance affecte les deux sexes mais, comme à tous les âges, les hommes sont proportionnellement plus touchés. Ceci est vrai tant dans la période de détérioration, qu'au cours de la période récente d'amélioration du chômage des jeunes. En effet, durant la phase de croissance économique de la fin des années 1990, ainsi que dans le retournement conjoncturel intervenu depuis 2001, la situation des femmes apparaît toujours meilleure : amélioration plus rapide dans la première phase, puis insensibilité au retournement conjoncturel dans la seconde, contrairement aux hommes pour lesquels la baisse du taux de chômage a été plus conjoncturelle (graphique 13).

En tout état de cause, l'inégalité des jeunes face au chômage s'est presque complètement estompée, laissant place à un constat plus équilibré. L'écart de taux de chômage reste au détriment des femmes, mais est devenu relativement faible, tandis que le niveau de chômage est défavorable aux hommes⁷. Les indicateurs en niveau vont encore plus loin, montrant que l'inégalité s'est inversée au détriment des hommes depuis 2001, phénomène inédit en France (graphiques 13 et 14).

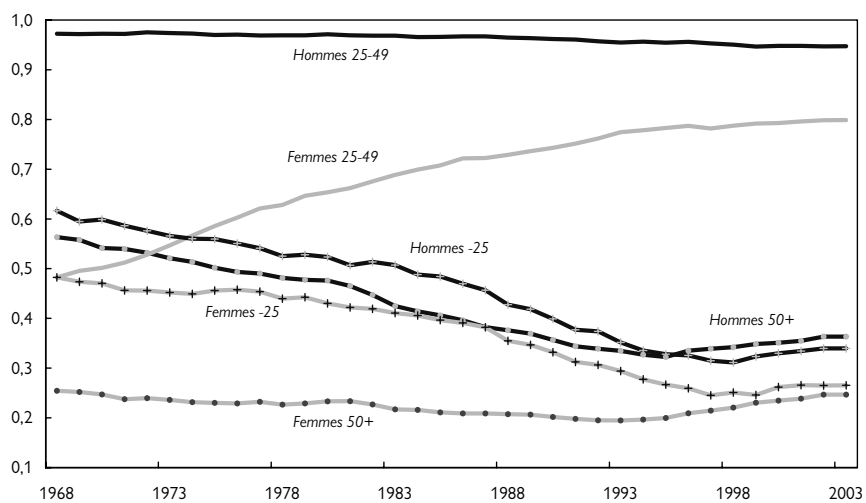
7. On peut aussi remarquer que le taux d'inscription à l'ANPE des chômeurs au sens du BIT est de 83 % pour les femmes et de 78 % pour les hommes de 15 à 24 ans (en 2001). S'ils avaient le même comportement d'inscription, l'écart de taux de chômage entre les deux sexes serait de l'ordre de 1,7 point au lieu des 2,5 points observés aujourd'hui. Par ailleurs, depuis 1997 le taux d'inscription des hommes jeunes a baissé de plus de 10 points là où celui des femmes baissait de seulement 5 points [Gonzales-Demichel & Nauze-Fichet, 2003], ce qui accroît l'inégalité au cours de la période récente; ces deux phénomènes échappent en partie à la statistique utilisée ici.

9. Taux d'activité par sexe



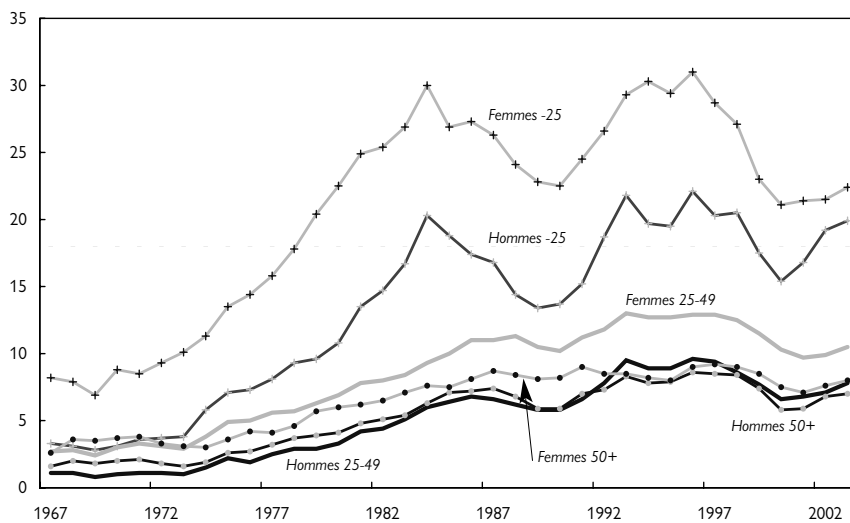
Lecture : Population active/population en âge de travailler (15 ans-75 ans).
Source : INSEE.

10. Taux d'activité par âge et par sexe



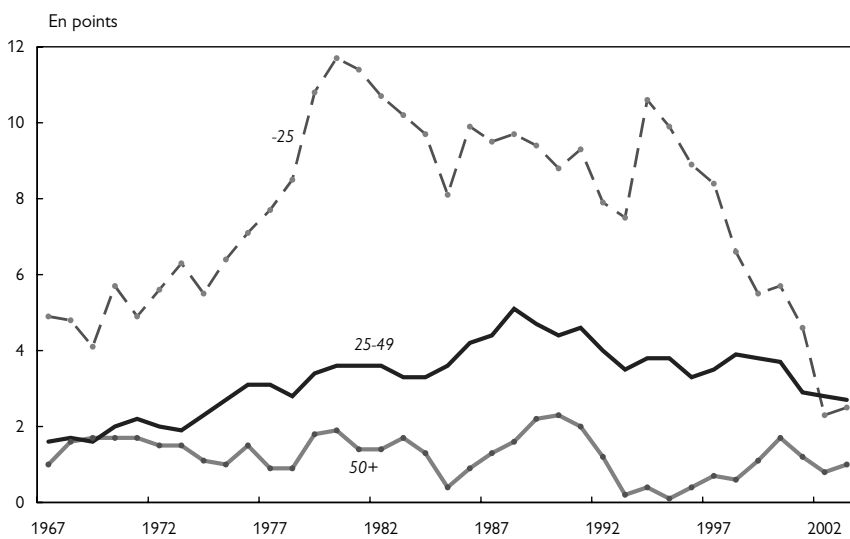
Lecture : Population active/population de la tranche d'âge considérée (15 ans-75 ans).
Source : INSEE.

11. Taux de chômage BIT par âge et par sexe



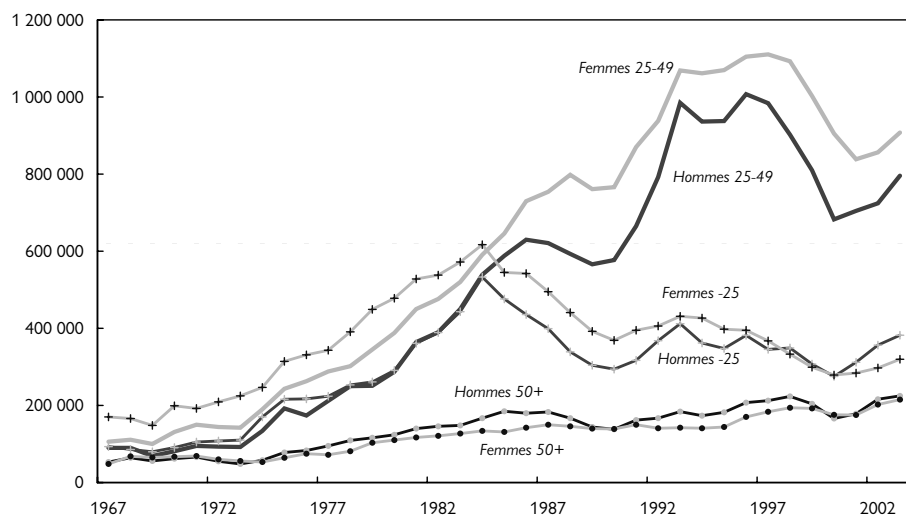
Lecture : Taux de chômage au sens du BIT. Fin d'année.
Sources : ANPE, DARES, INSEE.

12. Écart de taux de chômage BIT entre femmes et hommes



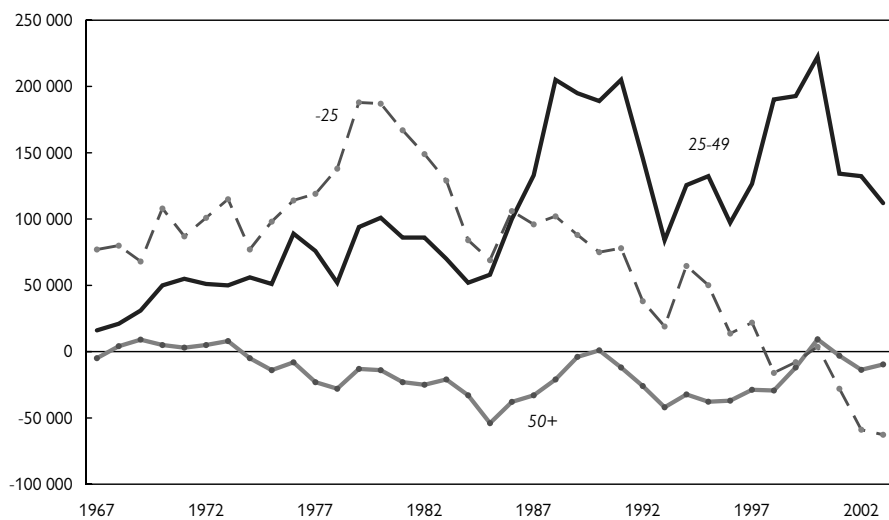
Lecture : Taux de chômage BIT des femmes – taux de chômage BIT des hommes en points. En fin d'année.
Sources : INSEE. Calculs de l'auteur.

13. Nombre de chômeurs BIT par âge et par sexe



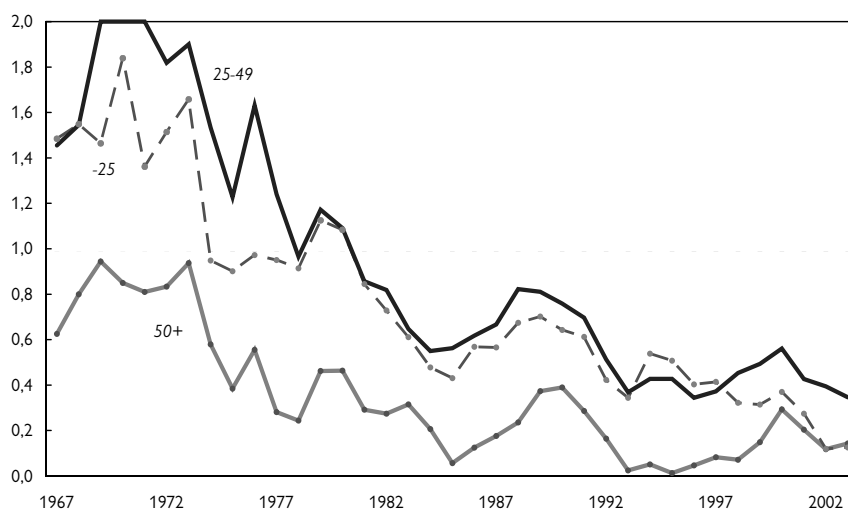
Lecture : Nombre de chômeurs BIT en moyenne annuelle.
Sources : ANPE, DARES, INSEE. Calculs de l'auteur.

14. Écart des effectifs de chômeurs BIT entre femmes et hommes



Lecture : Niveau de chômage BIT des femmes – niveau de chômage BIT des hommes, en nombre de chômeurs.
Sources : ANPE, DARES, INSEE. Calculs de l'auteur.

15. Ratio des taux de chômage femmes/hommes par âge



Lecture : Taux de chômage des femmes/taux de chômage des hommes pour la tranche d'âge considérée.
Source : INSEE.

3.2. Les 25-49 ans sont les plus touchés par l'inégalité

Cette tranche d'âge est la plus affectée par la montée du chômage⁸. Les hommes comme les femmes sont affectés, mais celles-ci apparaissent davantage pénalisées, à la fois par rapport aux hommes du même âge, mais aussi par rapport aux femmes plus jeunes ou plus âgées. De plus, c'est à ces âges que la résorption de l'inégalité est la plus lente, à la fois sur le niveau et sur le taux de chômage (graphique 15).

Cette tranche d'âge cumule un certain nombre de caractéristiques qui ont accru son poids au cours de la période et forcent le trait des inégalités qui s'y dessinent :

— D'un point de vue démographique elle englobe une plage 2,5 fois plus large que les autres tranches d'âge (25 années contre 10 pour les deux autres) et absorbe pleinement les effets du *baby-boom* au cours de la période étudiée.

— À ces âges, les taux d'activité masculins et féminins sont les plus élevés; pour les femmes, ce sont ceux qui ont connu la plus forte croissance au cours de la période (graphique 10). De plus, il n'est guère

8. La description que l'on fait ici des tranches d'âge n'expurge pas la dynamique démographique. Celle-ci implique que le vieillissement déplace le chômage vers les tranches d'âges plus élevées.

possible pour ces personnes d'échapper au chômage en prolongeant la durée des études ou en anticipant un départ en retraite.

Les dispositifs ciblés de politique de l'emploi sont relativement peu orientés vers cette population⁹ : en 2001, seulement 44 % des effectifs des dispositifs ciblés de politique de l'emploi concernaient les 26-50 ans (Boulard et *alii*, 2003), alors que ceux-ci représentaient près de 70 % des actifs.

Ces caractéristiques n'ont que faiblement pesé jusqu'au début des années 1980, le nombre de chômeurs de cette tranche d'âge équivalant alors à celui des plus jeunes (graphique 5). Ensuite, le nombre de chômeurs des 25 à 49 ans s'est mécaniquement accru : + 1,5 million de personnes depuis 1967, soit les deux tiers de la hausse totale du chômage. Dans son sillage, l'inégalité entre femmes et hommes a elle aussi progressé : pour les femmes, cette tranche d'âge contribue à 75 % de la hausse totale de leur chômage, contre seulement 58 % pour les hommes. Les deux tiers des femmes au chômage (65,3 %) y sont concentrés en 2003, alors que seulement 55 % des chômeurs masculins appartiennent à ces générations. Il est d'ailleurs significatif que ce soit la seule tranche d'âge pour laquelle l'inégalité s'accroît encore à l'heure actuelle (graphique 14).

Les taux de chômage de ces femmes et hommes d'âge intermédiaire révèlent un écart moindre. Mais celui-ci a toujours été positif et s'est accru de manière très importante jusqu'au milieu des années 1980 (graphiques 11 et 12). L'amélioration générale qu'il enregistre depuis la fin des années 1980 est très significative : de 5,1 points en 1988, il s'est réduit de près de moitié à 2,7 points 15 ans plus tard.

C'est l'analyse en termes de ratio qui montre l'inégalité la plus importante : le taux de chômage des femmes était deux fois plus élevé que celui des hommes dans les années 1960. Si cet écart a, lui aussi, diminué depuis, l'inégalité ainsi mesurée est pratiquement toujours demeurée la plus élevée, toutes tranches d'âge confondues (graphique 15). En 2003, les femmes d'âge intermédiaire ont encore un taux de chômage de 30 % supérieur à celui des hommes, soit deux à trois fois plus que pour les autres tranches d'âge.

9. Ceci peut apparaître naturel si l'on considère qu'à ces âges l'exclusion du marché du travail est moindre. En sens inverse, cela peut paraître étonnant lorsque l'on constate que cette tranche d'âge concentre près la majorité des chômeurs, et un certain nombre d'inégalités.

3.3. Les plus de 50 ans: stabilité bien ordonnée

Pour les plus âgés, les évolutions sont très perturbées par des facteurs exogènes. Certains influent sur le comportement d'activité (retraite du conjoint, âge des enfants, etc.) ; d'autres ont une implication plus directe sur le niveau du chômage :

— Le taux d'activité des hommes de 60 à 64 ans est passé de 70 % à 17 %, celui des femmes de 35 % à 15 %. Au-delà de cet âge, les taux d'activité ont aussi été réduits dans les mêmes proportions : ils sont maintenant de l'ordre de 3 % pour les hommes comme pour les femmes, pour respectivement 34 % et 16 % en 1968.

— L'impact des préretraites sur le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 60 ans est très sensible à partir du début des années 1980 : il engendre un choc négatif de plus de 10 points sur le taux d'activité, ce qui correspond à un abaissement « permanent » d'environ 100 000 à 150 000 des inscriptions masculines au chômage.

— Enfin, les dispenses de recherche d'emploi (400 000 bénéficiaires fin 2003), concernent majoritairement des chômeurs masculins, qui sont environ 15 000 de plus que les femmes¹⁰, ce qui tend à minorer d'autant leur taux de chômage.

La différence entre sexes dans cette tranche d'âge apparaît donc faible et stable dans le temps, mais de nombreux facteurs exogènes limitent l'interprétation des évolutions observées. Néanmoins, les facteurs évoqués ci-dessus convergent dans le sens d'un amoindrissement du chômage des hommes ; or, le nombre de femmes au chômage est déjà inférieur avant même la prise en compte de ces biais (graphique 14), ce qui incline à penser que l'égalité entre les deux sexes prime pour cette tranche d'âge, et que, s'il y a une inégalité, elle semble plutôt au détriment des hommes.

4. La mesure du chômage déforme-t-elle l'inégalité ?

Toutes les observations précédentes sont faites sur la base d'une mesure du chômage au sens du BIT (cf. encadré). Ce concept a pour principal avantage de permettre les comparaisons internationales. Sans entrer dans le débat sur la *bonne* mesure du chômage, l'observation des évolutions qui ont lieu aux abords de ce concept est nécessaire dans le cadre d'une comparaison de la situation des femmes et des hommes face au chômage.

10. Ce chiffre n'est pas publié directement par l'Unedic. Il est déduit à partir des statistiques brutes de demandeurs d'emplois indemnisés ou non, disponibles pour juin 2003 (UNEDIC, 2004).

4.1. Une mesure du chômage plus adaptée à la structure contemporaine du marché du travail

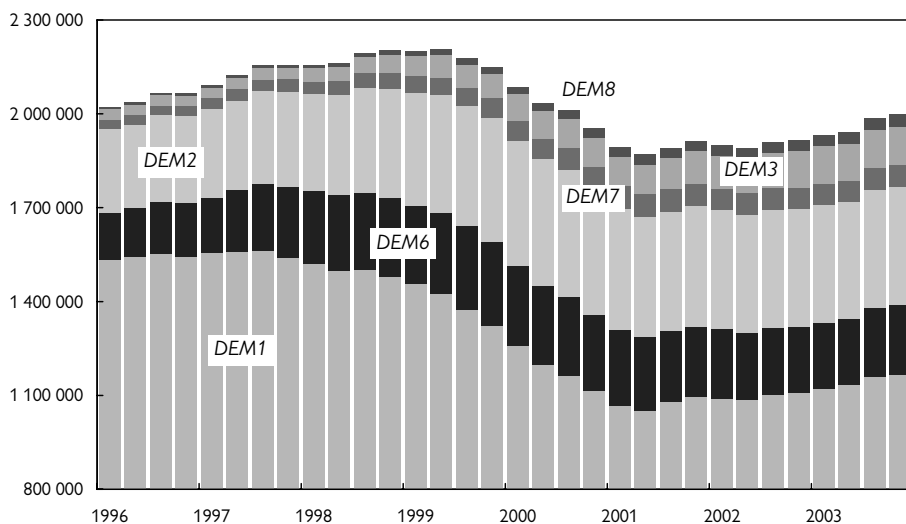
Globalement, on peut retenir que la mesure du BIT n'incorpore que les demandeurs d'emploi qui ne pratiquent aucune activité réduite¹¹. Or, sous l'influence conjointe de la croissance du chômage et de l'assouplissement de la législation de l'emploi, le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée (CDD) ont connu un développement important. Aujourd'hui, le temps partiel représente 16,7 % de l'emploi total, et les CDD 6,8 % (Bigot, 2004). Ces développements contribuent à diminuer la netteté de la frontière entre emploi et chômage. En outre, les femmes et les hommes ne sont pas symétriquement concernés par ces nouveaux types d'emplois : les femmes sont plus nombreuses à les occuper et y subissent des inégalités en termes de précarité, de conditions de travail, de salaires, etc. Il est donc nécessaire d'essayer de mesurer si cette structure, et ces conditions d'emploi, peuvent avoir des conséquences sur les inégalités observées face au chômage.

On sait que les femmes, pour des raisons qui combinent habitudes culturelles, répartition sexuée des rôles, contraintes sociales et convenances, sont plus nombreuses à exercer et à rechercher les nouveaux types d'emplois ; en particulier 30 % des femmes en emploi (soit 3,34 millions) sont à temps partiel, pour 737 000 hommes (5,4 %) dans la même situation (INSEE, 2004 ; p. 77). Parmi elles, 26,9 % déclarent vouloir travailler plus, qu'elles soient en emploi et/ou au chômage, tandis que 30,7 % des hommes se déclarent en « sous-emploi » (Bigot, 2004)¹². Dans un sens plus positif, on peut observer que la propension des femmes à occuper des postes à temps partiel coïncide beaucoup plus fréquemment à leur souhait, puisque 2,4 millions des femmes employées à temps partiel ne souhaitent pas travailler plus, contre environ 500 000 hommes.

11. Les différences sont en réalité beaucoup plus nombreuses. Pour une analyse précise de ces différences de concepts, on peut se référer à (Chardon, 2003), (Concialdi, 2002), (Guillemot, 1996), (Gonzales-Demichel et alii, 2003). En outre, dans tout le travail présenté ici, qui se concentre sur des évolutions annuelles, nous ne tenons pas compte du fait que les statistiques de type BIT sont fondées sur l'Enquête Emploi, qui donne des évolutions de mars à mars, tandis que d'autres concepts (DEFM) sont généralement mesurés en fin d'année, parfois en moyenne annuelle, ce qui peut impliquer quelques écarts, et empêche un bouclage comptable parfaitement exact. Ces différences sont cependant de second ordre, car elles ne biaisent pas l'analyse en longue période des évolutions sexuées.

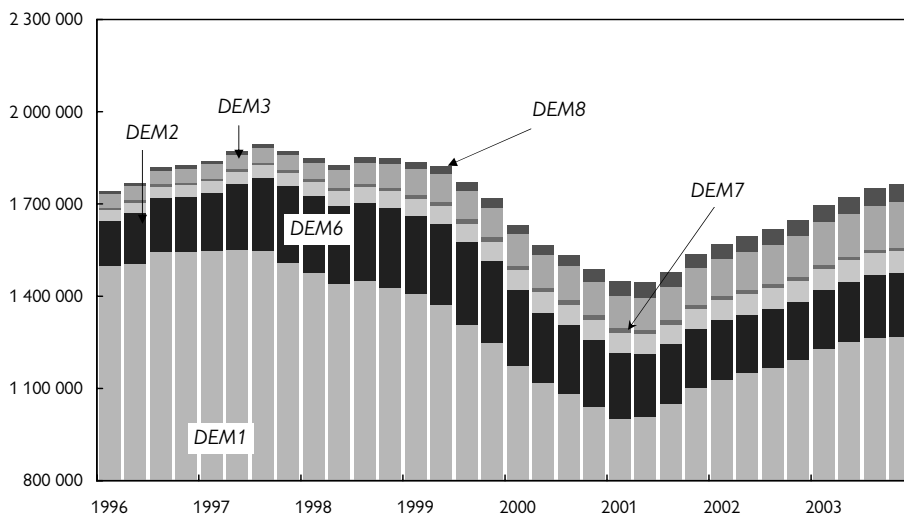
12. Cependant, du point de vue de l'emploi total, 8,2 % des femmes se déclarent en sous-emploi contre 2,1 % des hommes.

16. Femmes : nombre de demandes d'emploi par catégories



Lecture : Nombre de demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). En fin d'année.
Sources : ANPE, DARES, INSEE.

17. Hommes : nombre de demandes d'emploi par catégories



Lecture : Nombre de demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). En fin d'année.
Sources : ANPE, DARES, INSEE.

Depuis 1995, le recensement administratif des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE croise le type de contrat qu'ils recherchent et l'exercice éventuel d'une activité réduite. En englobant ces concepts au sens le plus large (somme des catégories de demandeurs d'emploi 1, 2, 3 et 6, 7, 8), une inégalité très forte apparaît de nouveau entre femmes et hommes, et ce quel que soit l'instrument de mesure utilisé : elles sont 237 000 de plus que les hommes à la fin de 2003 (238 000 en 1996)¹³. Il en découle un taux de chômage de 15,8 % pour les femmes et de 11,8 % pour les hommes¹⁴. L'inégalité apparaît donc criante, avec une différence de taux de chômage de 3,9 points. Mais, ici encore, une interprétation dynamique nuance le diagnostic : en effet, le recul de l'inégalité est important, puisqu'elle atteignait 5,2 points en 1996. Cela représente une diminution de l'écart (-1,4 point) du même ordre de grandeur que celle observée sur l'écart des taux de chômage au sens du BIT (graphique 7).

Cette classification des demandeurs d'emploi se rapproche de la réalité du marché du travail. Elle permet une analyse de la recherche d'emploi et de son adéquation avec la structure de l'offre d'emplois, tant du point de vue du type de contrat de travail que de l'âge ou du sexe des demandeurs.

— *La recherche d'un contrat à durée indéterminée et à temps plein.* Ces demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont les plus « classiques », recherchant un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein. Cette catégorie est très sensible à l'activité économique, et majoritairement masculine¹⁵. Elle contribue à l'essentiel de la baisse de l'écart de chômage entre femmes et hommes au cours des années récentes, principalement au travers de la hausse des inscriptions d'hommes (graphiques 16 et 17). Cependant, sa lecture plus complète témoigne de changements structurels, notamment pour les moins de 25 ans, pour lesquels l'écart — qui culminait à la fin des années 1980 — s'est contracté de plus de 100 000 personnes au profit des femmes, pour devenir aujourd'hui négatif (-10 000), et ce indépendamment des cycles d'activité. Malgré les différences, ces mouvements sont assez comparables à ceux du chômage au sens du BIT.

13. La mesure des inégalités adoptée ici est nécessairement en niveau ou en proportion d'hommes et de femmes. Des taux de chômage, et *a fortiori* des écarts de taux, sont impossibles à calculer car il faudrait définir des catégories de population active spécifiques, conditionnées au type d'emploi recherché.

14. Les chiffres 2003 sont calculés en moyenne annuelle à partir de la population active de l'enquête emploi 2003 (Bigot, 2004), tandis que ceux de 1996 sont issus des statistiques de population active. Ce calcul est destiné à donner un ordre de grandeur, mais n'est pas parfaitement rigoureux dans la mesure où il mêle deux concepts : un nombre de chômeurs suivant un concept administratif et une population active au sens du BIT.

15. Ceci est le reflet du fait que les hommes sont majoritaires dans ce type d'emploi, mais l'évolution temporelle de l'écart entre femmes et hommes n'en conserve pas moins son sens.

Pour les demandeurs d'emploi exerçant une activité supérieure à un mi-temps¹⁶ tout en recherchant une activité à temps plein (catégorie 6), il n'y a pas de véritable difficulté d'interprétation. On est ici typiquement en présence de personnes contraintes d'occuper un emploi à temps partiel, faute de mieux¹⁷. On observe très peu d'inégalité entre femmes et hommes du point de vue du nombre d'inscrits (graphiques 16 à 19).

— *La recherche d'un contrat à durée indéterminée et à temps partiel.* Les catégories concernées ici (2 et 7) représentaient près du quart des femmes à la recherche d'un emploi en 2003 (22,3 %, 445 000 personnes) contre seulement 4,6 % des hommes. La véritable différence entre les deux sexes concerne la catégorie 2 : celle-ci concentre la quasi-totalité du surcroît de femmes parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi (graphiques 16 à 19). Plus de 84 % des inscrits dans ces catégories 2 et 7 sont des femmes, en particulier dans la tranche d'âge de 25 à 49 ans (où 87 % des inscrits sont des femmes). Même si elle apparaît fortement inégalitaire, cette proportion concorde avec le taux de féminisation des emplois à temps partiel (82 %).

L'interprétation est cependant délicate. On peut estimer que parmi les femmes inscrites en catégorie 2, environ 22 % – soit 150 000¹⁸, ne sont pas comptabilisées dans le concept BIT, car elles pratiquent une activité réduite et/ou n'ont pas recherché activement un emploi au cours de la période de référence ; les hommes dans le même cas sont environ 30 000. Mais, pour bien analyser les différences entre femmes et hommes révélées dans ces catégories de chômeurs, les statistiques disponibles ne permettent pas de comprendre si leur situation est contrainte : contrainte par la durée du temps partiel, ou bien contrainte par l'impossibilité d'obtenir autre chose qu'un temps partiel contraint (auquel cas ces personnes seraient sans ambiguïté soumises à du chômage, et ne figure-raient dans ces catégories que pour « élargir » leur recherche par rapport à une inscription en catégorie 1 ou 6) ou encore volontaire (auquel cas leur demande correspondrait aux nouveaux types d'emplois offerts). En outre, il est possible d'envisager que les femmes soient plus spontanément « orientées » vers les catégories 2 ou 7 que les hommes, ou

16. La limite de 78 heures au cours du mois écoulé, correspond à un mi-temps pour une durée hebdomadaire de travail de 39 heures. Ce seuil n'a cependant pas été modifié conformément à la baisse de la durée légale du travail.

17. Le nombre de personnes en sous-emploi travaillant à temps partiel est environ trois fois supérieur à celui des DEFM de catégorie 6.

18. Fin décembre 2003, la catégorie 2 comptait 22 % de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite de moins de 78 heures, qui sont exclus du concept BIT. Faute d'information sur sa décomposition par sexe, nous avons appliqué la même proportion aux deux sexes.

encore qu'elles s'y dirigent d'elles-mêmes considérant qu'elles ont une probabilité trop faible d'obtenir un CDI à temps plein ¹⁹.

— *La recherche d'un contrat à durée déterminée à temps plein ou partiel* : dans ces catégories 3 et 8, la sur-représentation des hommes est stable dans le temps. Il est encore moins aisé que pour les emplois à temps partiel de déceler un déterminisme et/ou un comportement différencié des femmes et des hommes face au désir ou à la contrainte d'obtenir un emploi à durée déterminée. En effet, d'un côté les femmes représentent près de 60 % des CDD, mais de l'autre les emplois intérimaires sont très majoritairement occupés par des hommes ²⁰. Au total, le surcroît d'hommes (55 %) au sein de ces catégories 3 et 8 pourrait donc approximativement correspondre à la structure par sexe des emplois du type recherché (CDD, intérim). Il serait cependant nécessaire de connaître précisément la diversité des durées et les taux de rotation de ces emplois, pour conclure à l'existence d'une inégalité au sein de cette catégorie de demandeurs d'emploi.

4.2. Inégalité ou offre de travail moins stéréotypée ?

Cette rapide analyse de la structure par sexe des catégories de chômeurs, selon qu'ils exercent une activité réduite ou non, tend une nouvelle fois à mettre en évidence une forte inégalité numérique au détriment des femmes. Il en ressort également une lecture complémentaire du chômage des femmes, qui montre les limites du concept BIT à capter toute l'inégalité par rapport aux hommes.

En particulier, on constate que de nombreuses femmes travaillent à temps partiel, tout en recherchant un autre emploi. Mais il est difficile d'assurer l'interprétation de cette inégalité, ni d'ailleurs d'être certain qu'il s'agit bien toujours d'une inégalité. L'inscription d'un demandeur d'emploi en catégorie 2 ou 7, alors qu'il occupe parallèlement un emploi à temps partiel, peut en effet refléter une gamme de situations très étendue entre deux extrêmes. D'un côté on peut considérer que l'intégralité de l'inégalité s'est formée sur la partie « flexible » du marché du travail; les

19. On peut cependant noter que pour les catégories 1, 2 et 3, les emplois trouvés au sortir du chômage correspondent à ce que recherchaient les demandeurs d'emploi dans une proportion équivalente pour les deux sexes (dans 72,5 % des cas pour les femmes et 69,8 % pour les hommes, ANPE, 2003), ce qui peut être interprété comme une parfaite intégration dans le comportement de chacun du rôle que la société lui assigne, ou au contraire comme l'indice que la structure des demandes d'emploi et des emplois trouvés ne correspond pas seulement à une contrainte.

20. En 2001, 57,5 % des CDD sont occupés par des femmes et 70 % des intérimaires sont des hommes. Dans cet ensemble, CDD + intérim, les femmes sont minoritaires : 46,4% du total. (Source : *Enquête Emploi*, INSEE, 2001).

femmes subiraient donc une inégalité à double détente, d'abord sur le niveau de chômage, mais en plus sur sa nature : une précarité importante conduirait les femmes à rechercher prioritairement un temps partiel parce que la discrimination à leur encontre est si forte qu'elles ne peuvent guère espérer mieux²¹. A l'autre extrême, on pourrait considérer l'inégalité comme résultant d'une offre de travail très exigeante et peu flexible de leur part, induisant la recherche d'un emploi parfaitement adapté à leur souhait (prise en charge d'un enfant, insertion sociale, correspondance avec la qualification, etc.), cette exigence étant de plus inversement corrélée à leur contrainte de revenu²².

Les situations intermédiaires sont évidemment plus probables : souhait de passer à une situation moins précaire (substituer un CDI à un CDD), accroissement du temps de travail et/ou du salaire sans pour autant rechercher un CDI à temps plein, conciliation vie professionnelle/vie familiale, etc. Ces comportements sont certainement plus proches d'une réalité dans laquelle des femmes sont plus flexibles, mais où cette flexibilité est également contrainte, à la fois par ce que veut bien leur offrir le marché du travail et par le degré de disponibilité qu'elles peuvent effectivement obtenir²³.

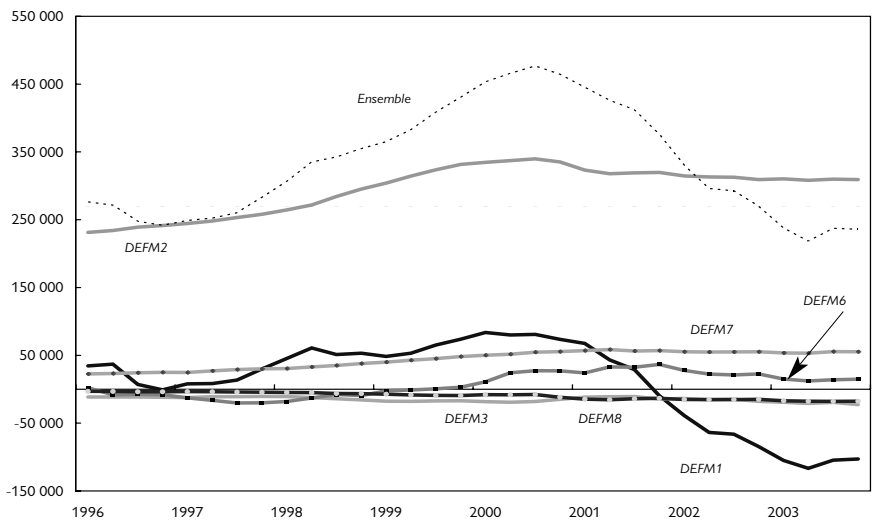
Cette approche, qui privilégie les caractéristiques de l'emploi recherché, permet de comprendre des comportements de recherche d'emploi différents selon que l'on est un homme ou une femme, et éventuellement de les rattacher à un contexte social et familial plus vaste. Ainsi, des nuances se font jour, qui sans infirmer le diagnostic global d'inégalité, permettent de le préciser, notamment en ce que l'offre de travail des femmes apparaît différente, moins stéréotypée, plus hétérogène que celle des hommes. Cela renvoie au constat que les contraintes plus fortes qui conditionnent l'offre de travail de certaines d'entre elles cohabitent avec des possibilités de choix plus importantes pour d'autres. Mais aussi, en montrant que les hommes subissent parfois des inégalités importantes, lorsqu'ils recherchent un CDD ou un CDI à temps plein (dans ce dernier cas par « classicisme » ou également parce qu'ils ont plus souvent l'opportunité — et peut-être la contrainte ? — que les femmes d'avoir un contrat à temps plein).

21. Effet symétrique de celui observé sur les catégories 1 et 6.

22. Pour des précisions sur le travail à temps partiel et ses caractéristiques, on peut par exemple se référer à (Galtier, 1999), (Bourreau-Dubois et alii, 2001) et à différentes contributions du rapport du Conseil d'analyse économique (Cette, 2001), en particulier celle de (Bloch et Galtier).

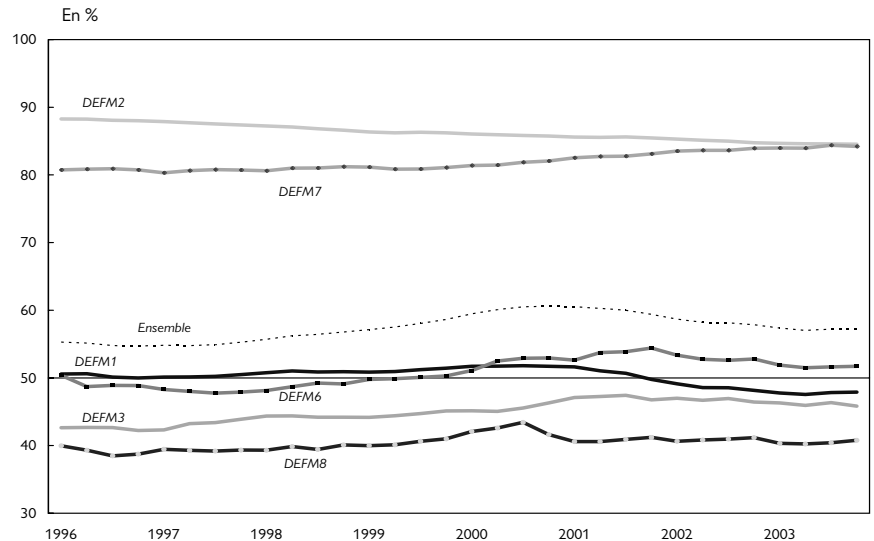
23. En particulier ces hypothèses sont conciliables avec certains facteurs déterminants du comportement d'activité féminine (qui est par exemple d'autant moins élevé que les femmes sont en couple et qu'elles ont des enfants nombreux, variable selon la catégorie socioprofessionnelle du conjoint, etc.) (INSEE, 2004; Dares et alii, 2000).

18. Écart entre les sexes du nombre de DEFM par catégories



Lecture : DEFM femmes – DEFM hommes en niveau. En fin d'année.
Sources : ANPE, DARES, INSEE. Calculs de l'auteur.

19. Part des femmes dans les DEFM par catégories



Lecture : Nombres de femmes/nombre d'hommes de la même catégorie en %.
Sources : ANPE, DARES, INSEE. Calculs de l'auteur.

Différentes mesures du chômage

Définition au sens du BIT

La définition internationale du chômage est celle retenue par le BIT. Elle mobilise trois conditions : être sans emploi, être disponible, être à la recherche d'un emploi tout en ayant effectué un acte de recherche au cours de la semaine de référence. Ce concept est mesuré par l'exploitation de l'*Enquête emploi*, menée par l'INSEE auprès des ménages (INSEE, 2003).

Définitions au sens des demandes d'emploi en fin de mois

La définition administrative retenue par l'ANPE comprend quant à elle 8 catégories de chômeurs, différenciées par la disponibilité du demandeur, les caractéristiques de l'emploi recherché, et éventuellement l'activité exercée au cours du mois de référence.

Les demandes d'emploi de catégories 1 à 3 recensent les personnes à la recherche d'un emploi, inscrites à l'ANPE n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, et qui souhaitent un contrat à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1), à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 2) ou à durée déterminée (catégorie 3).

De façon analogue, les demandes d'emploi des catégories 6 à 8 recensent les personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, selon le type de contrat envisagé : contrat à durée indéterminée à temps plein (catégorie 6), contrat à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 7) ou CDD (catégorie 8).

Enfin, la catégorie 4, qui recense les demandeurs d'emploi en stage ou en formation, et la catégorie 5 au sein de laquelle sont inscrits les demandeurs qui occupent un emploi tout en recherchant un autre, ne font pas l'objet de publications statistiques systématiques (Concialdi, 2001).

| Demandeurs d'emploi disponibles immédiatement | | | |
|----------------------------------------------------|---------------------------|------------------|----------------|
| | Activité au cours du mois | | |
| | Aucune | De 0 à 78 heures | + de 78 heures |
| A la recherche d'un... | | | |
| CDI à temps plein | Catégorie 1 | Catégorie 1 | Catégorie 6 |
| CDI à temps partiel | Catégorie 2 | Catégorie 2 | Catégorie 7 |
| CDD à temps plein ou à temps partiel | Catégorie 3 | Catégorie 3 | Catégorie 8 |
| Demandeurs d'emploi non -disponibles immédiatement | | | |
| Sans emploi recherchant un emploi | | Catégorie 4 | |
| Pourvus d'un emploi, recherchant un emploi | | Catégorie 5 | |

En grisé apparaissent les catégories les plus proches concept de chômage BIT. C'est sur cette base que celui-ci est extrapolé chaque mois, entre deux publications de l'Enquête emploi, sur lesquelles le concept BIT est définitivement calé.

L'Enquête emploi de 2003 dénombre 2,64 millions de chômeurs au sens du BIT. Parmi eux 0,44 million déclarent ne pas être inscrits à l'ANPE. A l'opposé 1,6 million sont inscrits à l'ANPE, mais pas considérés comme chômeurs au sens du BIT. Ils sont 0,7 million assimilés à des inactifs au sens du BIT : les *Dispensés de Recherche d'Emploi* (0,4), ceux n'ayant pas eu une démarche de recherche d'emploi suffisante dans la semaine de référence, etc. Ils sont par ailleurs 0,9 million à ne pas satisfaire les conditions pour être reconnus comme chômeurs au sens du BIT, principalement en raison de leur indisponibilité ou de l'exercice d'une activité réduite.

Lorsqu'il s'agit de comparer la situation et le comportement relatif des femmes et des hommes sur le marché du travail, le choix d'un de ces deux concepts n'est pas sans conséquence : les femmes sont nettement majoritaires parmi les demandeurs d'emplois qui recherchent un temps partiel ou un CDD (donc exclus du champ 1+6), ainsi que parmi les emplois de ce type (elles ont donc plus de chance de trouver). Compte tenu de cette caractéristique, l'inégalité en concept BIT apparaît plus forte qu'en concept DEFM 1+6.

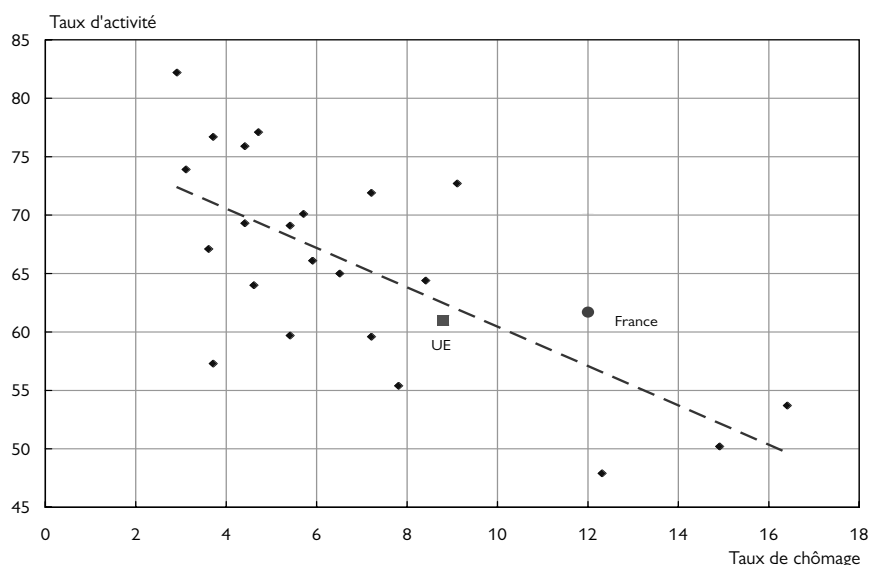
5. Femmes inégales face au chômage, hommes inégaux devant l'embauche ?

5.1. Une combinaison positive entre activité et chômage

Toutes les descriptions de l'inégalité entre femmes et hommes face au chômage effectuées dans ce travail montrent l'insuffisance — parfois les baies — d'indicateurs centrés sur les seuls demandeurs d'emploi.

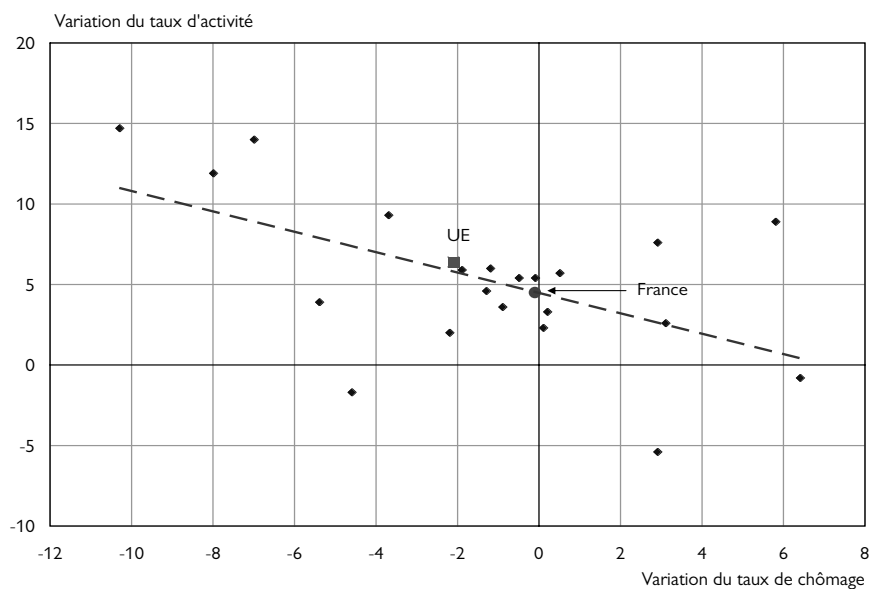
En premier lieu, elles peuvent laisser accroire que la montée du chômage est le fruit de l'élévation de l'activité féminine ou, à l'opposé, que le niveau de chômage subi par les femmes les décourage de se présenter sur le marché du travail. Ces deux positions, respectivement invoquées par les adversaires et les défenseurs d'une forte activité des femmes, reflètent pourtant la même idée malthusienne selon laquelle l'arrivée des femmes sur le marché du travail serait positivement corrélée à leur taux de chômage. Or, ce point de vue est démenti par les faits, même s'il peut dans certaines circonstances — par exemple dans un environnement de changement technologique — se vérifier.

20. Taux d'activité et de chômage des femmes



Lecture : En abscisse, taux de chômage des femmes. En ordonnée, taux d'activité des femmes, de 15 à 64 ans. Champ : pays de l'OCDE hors pays d'Europe centrale et orientale, pays d'Amérique centrale et latine et Corée. Sauf « Total OCDE », moyenne tous pays. Sources : OCDE, Perspectives de l'emploi, 2003.

21. Variations des taux d'activité et de chômage des femmes



Lecture : En abscisse, variation en point du taux de chômage au cours de la période 1990-2002; en ordonnée, variation du taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans sur la même période. Champ : pays de l'OCDE hors pays d'Europe centrale et orientale, pays d'Amérique centrale et latine et Corée. Sauf « Total OCDE », moyenne tous pays. Sources : OCDE, Perspectives de l'emploi, 2003.

Une mise en perspective des taux d'activité et de chômage des femmes dans les pays de l'OCDE montre qu'un taux élevé d'activité féminine va généralement de pair avec un faible taux de chômage des femmes, et que la variation du taux d'activité est négativement corrélée à celle du taux de chômage. En effet, dans les principaux pays de l'OCDE la hausse du taux d'activité féminine de 1990 n'a pas empêché leur taux de chômage de se réduire fortement, et il en va de même pour l'écart de taux de chômage entre hommes et femmes dans ces pays (graphiques 20 et 21). Ces graphiques ne donnent aucune certitude quant à la nature des emplois occupés ni surtout sur la causalité de la relation qui peut exister entre l'activité des femmes et leur taux de chômage. Mais ils inclinent à laisser penser qu'en deçà des mouvements macro-économiques, ce n'est pas un mécanisme malthusien qui régit le marché du travail des deux sexes, mécanisme par lequel l'offre de travail des femmes viendrait embouteiller un marché du travail saturé; au contraire, c'est plutôt un effet de flexion (qui s'apparente à une Loi de Say), par lequel offre et demande sont intimement liées, qui préside au lien activité/chômage des femmes.

5.2. Les femmes, principales bénéficiaires des créations d'emplois

La mesure des inégalités entre femmes et hommes en termes de chômage ne peut cependant se réduire aux indicateurs de chômage, aussi détaillés et sophistiqués soient-ils. Elle doit être étendue aux caractéristiques des emplois *effectivement* offerts aux demandeurs d'emploi *effectivement* présents sur le marché du travail²⁴. En effet, du point de vue de l'emploi et des employeurs, il y a approximativement autant d'hommes que de femmes pour, potentiellement, pourvoir les emplois vacants. Dans la mesure où leurs profils seraient comparables, leurs chances respectives seraient donc semblables, et une offre d'emploi donnée devrait susciter autant de réponses féminines que masculines.

Le tableau 1 fournit une vue synthétique de ce versant des inégalités. On y observe que sur la période 1990-1996, marquée par une récession, l'intégralité des emplois créés sont féminins (et à temps partiel). Mais aussi que dans la période 1996-2003 — dont la première moitié connaît un accroissement de l'emploi inédit en France — les femmes comptent pour 54,3 % des créations d'emplois. L'impact sur le chômage des deux sexes est symétriquement visible, puisque les femmes ne représentent que 41,5 % de la hausse du chômage de la première moitié de la décennie 1990, mais 58,2 % de sa baisse au cours des 7 années qui suivent. De

24. Étonnamment, l'OCDE, dans son travail de 2002 concernant la situation des femmes sur le marché du travail, n'aborde pas la question du chômage. (OCDE, 2002).

la même façon, les femmes représentent 85,8 % des créations d'emplois à temps partiel de 1996 à 2003, ce qui correspond au taux de féminisation des demandeurs d'emplois à la recherche d'un travail à temps partiel (catégories 2 et 7).

L'influence des dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi sur ces évolutions est complexe à saisir. En premier lieu, ils ne sont pas ciblés sur les femmes, mais sur les publics les plus en difficultés²⁵; les femmes étant souvent sur-représentées parmi ces publics, elles apparaissent majoritaires dans certains dispositifs²⁶. C'est le cas en particulier pour les dispositifs dont l'impact est le plus fort sur l'emploi et le chômage : emplois aidés du secteur non-marchand (CES, CEC, Emplois jeunes, 62,9 % de femmes, en 2001 (Boulard et alii, 2002) et formation des demandeurs d'emploi (58,2 % de femmes). L'évolution des stocks de bénéficiaires de chaque sexe n'est pas significative : l'écart cumulé de 2000 à 2002 est de l'ordre de 13 000 personnes pour les dispositifs concernant l'emploi non-marchand aidé, et de 9 000 pour les mesures de formation, soit un total de 22 000 au bénéfice des femmes²⁷. Ces évolutions sont sans commune mesure avec la réduction de l'écart entre femmes et hommes sur la même période (200 000 personnes mesurées en DEFM, graphique 18). Les évolutions enregistrées sur les dispositifs d'aide à l'emploi marchand sont plus difficiles à interpréter encore : certains dispositifs spécifiques sont progressivement abandonnés, remplacés par d'autres, ou font place à des allègements généraux²⁸. Mais surtout, les effets d'aubaine sont importants sur ce type de mesure, et la structure des emplois créés dans ce cadre est fortement dépendante de la demande du marché, autrement dit de la structure des emplois²⁹.

25. À l'exception de l'ARAF, Aide à la Reprise d'Activité des Femmes (moins de 50 000 bénéficiaires concernées entre juillet 2000 et décembre 2003, soit l'équivalent de 1 % des bénéficiaires d'un dispositif spécifique de politique de l'emploi au cours de la même période). Il existe également des objectifs faisant l'objet de directives particulières, notamment envers le chômage de longue durée des femmes. Le *Plan national d'action pour l'emploi*, qui s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie européenne pour l'emploi*, fixe un certain nombre d'actions visant à l'égalité entre femmes et hommes (ANPE, 2003).

26. Les femmes représentent 52,6 % des bénéficiaires du RMI (familles monoparentales + personnes isolées), 98,4 % de l'Allocation Parent Isolé (API) (INSEE, 2004). Voir aussi (Smyk, 2001).

27. Source : Eurostat.

28. L'abattement temps partiel (qui n'est pas à proprement parler un dispositif spécifique, puisque son bénéfice n'est pas lié au profil du demandeur d'emploi recruté, mais à la nature de l'emploi créé) qui concernait des emplois féminins pour près des 2/3, a perdu près de 200 000 bénéficiaires de 2000 à 2002, passés sous le régime des nouveaux allègements généraux, ce qui ne peut être assimilé à une plus grande ou une moindre orientation féminine de la politique de l'emploi. D'autre part, le CIE (à 60 % masculin), dispositif ciblé sur les plus exclus, a quant à lui perdu 90 000 bénéficiaires sur la même période.

29. On estime généralement que, selon les dispositifs, 80 % à 90 % des emplois bénéficiant de l'aide auraient tout de même été créés en son absence, (Dares, 2003).

1. Population active, emploi et chômage selon le sexe et la durée de 1990 à 2003

| Moyennes annuelles | 1990 | 1996 | 2003 | 1990-1996 | 1996-2003 |
|------------------------------|--------------------|--------|--------|---------------------|-----------|
| Effectifs en milliers | Niveau | | | Variations | |
| Population active | 24 506 | 25 365 | 27 125 | 859 | 1 760 |
| dont Hommes | 13 763 | 13 843 | 14 663 | 80 | 820 |
| Femmes | 10 743 | 11 522 | 12 462 | 779 | 940 |
| Emploi total | 22 307 | 22 287 | 24 485 | - 20 | 2 198 |
| dont Hommes | 12 817 | 12 383 | 13 386 | - 434 | 1 003 |
| Femmes | 9 490 | 9 904 | 11 099 | 414 | 1 195 |
| Emplois à temps complet | 19 641 | 18 627 | 20 444 | - 1 013 | 1 816 |
| dont Hommes | 12 381 | 11 714 | 12 663 | - 667 | 949 |
| Femmes | 7 259 | 6 913 | 7 780 | - 346 | 867 |
| Emplois à temps partiel | 2 666 | 3 660 | 4 041 | 994 | 382 |
| dont Hommes | 436 | 669 | 723 | 233 | 54 |
| Femmes | 2 230 | 2 991 | 3 319 | 761 | 327 |
| Chômage | 2 199 | 3 078 | 2 640 | 879 | - 438 |
| dont Hommes | 946 | 1 460 | 1 277 | 514 | - 183 |
| Femmes | 1 253 | 1 618 | 1 363 | 365 | - 255 |
| Part des femmes en % | Dans les effectifs | | | Dans les variations | |
| Population active | 43,8 | 45,4 | 45,9 | 90,7 | 53,4 |
| Emploi | 42,5 | 44,4 | 45,3 | ++ | 54,3 |
| dont Temps complet | 37,0 | 37,1 | 38,1 | 34,2 | 47,7 |
| Temps partiel | 83,7 | 81,7 | 82,1 | 76,6 | 85,8 |
| Chômage | 57,0 | 52,6 | 51,6 | 41,5 | 58,2 |

Sources : INSEE, Enquête Emploi, calculs de l'auteur. La population active est obtenue par sommation de l'emploi et du chômage.

Enfin, si l'on additionne les catégories 1 et 6 de demandeurs d'emploi — ceux à la recherche d'un CDI à temps complet — la proportion de femmes y est de 48,5 %. Par comparaison, les emplois à temps complet sont occupés par des hommes à 38,1 %, mais les flux de créations de ce type d'emplois sont majoritairement féminins, 53,7 % en 2003.

L'hypothèse d'un écoulement fluide des arrivées de femmes sur le marché du travail, que reflétait le parallélisme des deux courbes du nombre de chômeurs (femmes et hommes) se vérifie donc bien, quel que soit l'âge, la période ou la conjoncture (graphiques 5 et 13). Dans le cas contraire En effet, en cas d'inégalité au détriment des femmes et toutes choses égales d'ailleurs concernant les taux d'activité, ces courbes auraient dû diverger, reflétant une asymétrie de l'écoulement du stock de chômeurs selon leur sexe.

Il apparaît clair qu'une analyse où l'offre d'emplois est mise en regard de la demande fournit une vision plus complète et un diagnostic beaucoup plus équilibré du phénomène de l'inégalité des sexes face au chômage. En particulier, si l'on raisonne en flux nets d'emploi, l'inégalité entre femmes et hommes s'estompe quasi-complètement, et ne laisse principalement apparaître que des différences de comportements, partiellement reflétées par les catégories de DEFM.

6. Une inégalité nuancée et déclinante

De nombreux indicateurs attestent que les femmes subissent une inégalité devant le chômage. Toutefois, la dénonciation de cette inégalité au travers du seul indicateur d'écart des taux de chômage surestime le phénomène. Dès lors qu'on la dissèque, l'inégalité apparaît toujours moins univoque et plus nuancée.

Le résultat le plus significatif est que face au chômage, les inégalités subies par les femmes se sont généralement renforcées jusque dans les années 1980, mais qu'elles sont désormais en recul depuis de nombreuses années (10 à 30 ans selon l'indicateur et l'inégalité retenus). Certaines ont même disparu. Le rythme du recul n'a pas été insensible à la conjoncture, et s'est même parfois appuyé sur elle, mais son caractère structurel ne fait pas de doute.

Plus encore, une analyse fine par âge ou par catégorie de demandeurs, montre que l'inégalité ne s'exprime pas systématiquement à l'endroit des femmes. Les hommes sont dans certains cas plus nombreux qu'elles à subir le chômage, en particulier s'ils sont jeunes et/ou s'ils ne recherchent pas un emploi à temps partiel; ou encore, même si cela est moins évident, pour les plus âgés. La plupart des indicateurs convergent pour et montrer que la résorption de l'inégalité entre femmes et hommes a procédé simultanément d'une détérioration plus forte de la situation des hommes et plus récemment d'une amélioration relative de celle des femmes; ainsi, en un sens, on pourrait dire que partant d'une situation où l'inégalité s'exprimait initialement en leur faveur, la montée du chômage au cours des 30 dernières années a plus affecté les hommes que les femmes.

Si l'on entend examiner l'inégalité des sexes en s'appuyant sur l'observation des flux entre emploi et chômage, le bilan est plus nuancé encore. Les flux nets sont nettement favorables aux femmes depuis le début des années 1990, ce qui est cohérent avec la diminution de l'inégalité observée du côté du chômage.

Ces éléments ne permettent pas pour autant de conclure que l'inégalité aurait changé de camp, et se ferait massivement au détriment des hommes; on peut seulement observer que les inégalités en ce sens apparaissent plus fréquemment que naguère. En effet, la nature des emplois pourvus, leur rémunération, leur stabilité restent très hétérogènes pour les deux sexes, laissant présumer qu'un déséquilibre persistant pèse sur les femmes.

Références bibliographiques

- ANPE, 2003 : *Le chômage des femmes : portrait statistique*, Observatoire de l'Agence Nationale pour l'Emploi, ANPE, Paris.
- AZMAT G., M. GÜELL et A. MANNING 2004 : « Gender gaps in unemployment rates in OECD countries », *CEPR Discussion Paper*, n° 4037, march.
- BIGOT J.-F., 2004 : « Enquête emploi 2003 : l'emploi diminue et le chômage augmente fortement », *INSEE Première*, n° 958, avril.
- BLOCH L. et B. GALTIER, 1999 : « Emplois et salariés à temps partiel », in CETTE, 1999.
- BORDES M.-M. et C. GONZALES-DEMICHEL, 1998 : *Marché du Travail — Séries Longues*, INSEE Résultats, Paris.
- BOULARD N., K. EVEN et F. LERAI, 2003 : « La politique de l'emploi en 2001 : repli et recentrage », DARES, *Premières synthèses*, n° 08.01, février.
- BOURREAU-DUBOIS, C., O. GUILLOT et E. JANKELIOWITCH-LAVAL, 2001 : « Le travail à temps partiel féminin et ses déterminants », *Économie et Statistique* n° 349-350.
- CHARDON O. et D. GOUX, 2003 : « La nouvelle définition européenne du chômage BIT », *Économie et Statistique*, n° 362.
- CETTE G., 1999 : *Le temps partiel en France, Rapport du Conseil d'analyse économique*, n° 19, La Documentation française, Paris.
- CONCIALDI P., 2001 : « Les différentes mesures du chômage », *Les Cahiers Français*, n° 304, septembre.
- DARES, 2003 : *Les politiques de l'emploi et du marché du travail*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.

- DARES/LIAISONS SOCIALES/INSEE, 2000 : *Hommes et femmes face à l'emploi*, Liaisons Sociales, coll. « Les dossiers Thématiques », Paris.
- FOUQUET A., A. GAUVIN et M. T. LETABLIER, 1999 : « Des contrats sociaux entre les sexes différents selon les pays de l'Union européenne », in MAJNONI d'INTIGNANO, 1999.
- GALTIER B., 1999 : « Les temps partiels entre emplois choisis et emplois faute de mieux », *Économie et Statistique*, n° 321-322.
- Glaude M., 1999 : « L'égalité entre femmes et hommes : où en sommes nous ? », in MAJNONI d'INTIGNANO, 1999.
- GONZALES-DEMICHÉL C. et E. NAUZE-FICHET, 2003 : « Les contours de la population active, aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité », *Économie et Statistique*, n° 362.
- GUILLEMOT D., 1996 : « La population active : une catégorie difficile à cerner », *Économie et Statistique*, n° 300.
- INSEE, 2001 : « Enquête sur l'emploi de mars 2001 — Résultats détaillés » — *INSEE Résultats, Série Emploi-revenus*, n° 177-178, juillet.
- INSEE, 2003 : Dossier spécial « Enquête emploi », *Économie et Statistique*, n° 362.
- INSEE, 2004 : *Regards sur la Parité* — Édition 2004, Paris.
- MAJNONI d'INTIGNANO B., 1999 : Égalités en hommes et femmes : aspects économiques, *Rapport du Conseil d'analyse économique*, n° 15, La Documentation française, Paris.
- MARCHAND O., 2002 : *Plein emploi, l'improbable retour*, coll. Folio Actuel/Le Monde, Éditions Gallimard, Paris.
- NIEL X., 1998 : « Six femmes sur dix aimeraient travailler, mais une sur dix cherche vraiment un emploi », DARES, *Premières synthèses*, 98.02, n° 09.01, février.
- OCDE, 2002 : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris, juillet.
- SMYK A., 2001 : « Les femmes dans les dispositifs ciblés de la politique de l'emploi », DARES, *Premières synthèses*, n° 48.02, novembre.
- UNEDIC, 2004 : « Chômage indemnisé ou non indemnisé : principaux résultats au 31 décembre 2003 et résultats détaillés à fin juin 2003 », *Direction des Études et des Statistiques*, mars. (<http://www.assedic.fr/unistatis/>).

